



Les ateliers Culinaires

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

.....

Téléphone : E-mail :

Profession :

Je souhaite participer à l'atelier suivant :

(Cochez la case correspondant à votre choix)

- **Sculpture sur fruits méthode Miki mono : le 5 décembre 2020**
- **Petits fours en folie spécial fêtes : le 12 décembre 2020**

Je m'engage à retourner mon bulletin d'inscription accompagné de ma participation du montant de **140.00 €** (par atelier)

Le

Signature



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Cité du Goût et des Saveurs de Martinique Ateliers grand public

1. PRESENTATION

La Cité du Goût et des Saveurs de Martinique est une offre de service de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique (N° SIRET : 18972001400019) dont le siège social est établi au 2 rue du Temple, Morne Tartenson, 97200 Fort de France.

La Cité du goût et des saveurs de Martinique développe, propose et dispense des activités, ateliers, modules de formations en présentiel ou à distance, ou mixtes (associant le présentiel et à distance).

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes, activités et ateliers organisés par la cité du goût et des saveurs de Martinique. Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un contrat ou d'une convention, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique (CMAM), prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le client, personne morale, se porte fort du respect des présentes conditions par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de la CMA de Martinique, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3. INSCRIPTION

Pour l'offre de service grand public : Le client s'inscrit par le biais d'un bulletin d'inscription dans lequel est renseigné toutes les informations nécessaires. L'inscription ne pourra être validée qu'à réception de votre règlement. Vous ne recevrez pas de courrier de confirmation.

4. MODALITES DE REGLEMENT

Pour l'offre de service grands publics : Le client peut régler en CB à la caisse de la CMA de Martinique ou accompagner son bulletin d'inscription d'un chèque du montant de l'atelier qui confirmera la réservation de l'atelier. Les chèques sont portés à l'encaissement après l'atelier.

5. DELAI DE RETRACTATION

- Plus de 7 jours avant l'atelier : 5 € pour frais de gestion vous seront demandés, à nous envoyer sous 10 jours, votre chèque initial vous sera retourné.
- Moins de 7 jours avant l'atelier : 50 € pour frais de gestion vous seront demandés, à nous envoyer sous 10 jours, votre chèque initial vous sera retourné. Passé ce délai, le chèque initial sera encaissé.
- En cas d'absence non signalée, ou moins de 24 h avant l'atelier, votre chèque sera encaissé

6. ANNULATION OU REPORT

Les inscriptions sont clôturées 7 jours avant la date de début de l'atelier. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un atelier en raison d'un nombre insuffisant de participants. En cas d'annulation de l'atelier par la Cité du Goût et des Saveurs, votre chèque ne sera pas encaissé

7. DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de trente (30) jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur. En l'absence de règlement de ladite créance, un état exécutoire est adressé au débiteur en courrier recommandé avec accusé de réception par l'Agent Comptable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique qui procédera au recouvrement contentieux, sans paiement dans un délai de quinze (15) jours. Ces poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur. À défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu de la formation. Toute formation réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une attestation, ou d'une nouvelle inscription à la CMA de Martinique

8. ANNULATION OU REPORT

En cas d'inexécution totale due à la carence de la CMA de Martinique, la totalité des frais d'inscription devra être remboursée au(x) contractant(s) prenant en charge les frais de formation.

En cas de report pour quelque cause que ce soit (comme par exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques, etc...) la (ou les) atelier(s) commandée(s) sera (ont) réalisée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

11. 9. ABSENCES

Les absences non justifiées au regard du droit du travail (non associées à un arrêt maladie, le décès d'un proche direct, le mariage, la naissance) ne sont jamais déduites des factures produites aux entreprises ou aux

particuliers, quel que soit le dispositif de formation.

Dans le cas d'un stagiaire en autofinancement, ayant bénéficié d'un tarif préférentiel, seul les arrêts longue maladie peuvent être déduits. Toute absence non justifiées ne donnera pas lieu à un remboursement.

12. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles ayant été collectées par la CMA de Martinique font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des étudiants. Les destinataires des données sont les services de la CMA de Martinique. Conformément à la loi « Informatique & Liberté » et au RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation ou d'opposition à leur traitement en contactant la CMA à l'adresse cmm972@cma-martinique.com ou notre délégué à la protection des données (contact.dpo@crm-bretagne.fr).

En cas réponse insatisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

13. CAS DE DIFFERENT

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend pouvant survenir à propos de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention avant de le porter devant le tribunal administratif de Martinique, seul compétent pour régler le litige.

14. DIVERS

Les présentes CGV expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que de celles de la CMA de Martinique.

La CMA de Martinique se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation la commande par le Client.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont disponibles sur le site internet : www.cma-martinique.com